RAPPORT FINAL

PROGRAMME D'APPUI À LA REFORESTATION AU RWANDA
(PAREF - RWA 0604311)

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION.

Pays	: Rwanda
Secteur et sous–secteur CAD	: 31210
Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution	: Ministère des Ressources Naturelles (MINIRENA)
Agences d'exécution	: Agence Belge de Développement (CTB)
Nbre d'experts en coopération internationale de la CTB	: 1
Durée de la prestation (selon AS/CS)	: 39 mois
Date de démarrage de la prestation :	
Selon AS/CS	: CS signée le 23/10/2006
Effective	: Démarrage du projet le 01/04/2008
Date de clôture de la prestation :	
Selon AS/CS	: fin de la CS 22/10/2011
Effective	: fin du projet 22/10/2011
Modalités de gestion de la prestation	: Cogestion
Budget total de la prestation	: 3.125.000 € (Contribution belge = 3.000.000 €)
Période couverte par le rapport	: du 1/4/2008 au 30/9/2011

Annexes	Oui	Non
1. Résumé des résultats	✓	
2. Etat des recettes et dépenses	✓	
3. Taux de déboursement de la prestation	✓	
4. Personnel de la prestation	✓	
5. Sous-traitance et appels d'offres	✓	
6. Equipements	✓	
7. Formations	✓	
8. Bailleurs de fonds	✓	

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AAO	Avis d'Appel d'Offre
AFD	Agent forestier de district
ATI/N	Assistant Technique International / National
BE	Belgique
CFC	Chargé de la formation et de la communication
C-GIS	Centre - Geographic Information System (UNR)
CGF	Centrale des Graines Forestières (ISAR/Butare)
CGF	Comité de Gestion Forestière
CI/CN	Consultant international /national
CICA	Centre d'Informations et de Communication Agricole
CS	Compte spécifique (District)
CSE	Chargé du suivi-évaluation
CTB	Coopération Technique Belge, Agence Belge de Coopération
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DELCO	Délégué à la Cogestion
DEMP	Decentralization & Environment Management Project
DFTEM	Department for Forests and Terrestrial Ecosystems Management
DGD	Direction Générale du Développement
DI	Directeur d'Intervention
DTF	Document Technique et Financier
EUR	Euros
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFN	Fonds Forestier National
FIT	Financial Information Tool (Logiciel de gestion financière de la CTB)
FRW/RWF	Francs Rwandais
GDRF	Gestion Décentralisée des Ressources Forestières
HIDA	Human Resources and Institutional Capacity Development Agency/MIFOTRA
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
ICT	Information and Communications Technology
ISAE	Institut Supérieur d'Agriculture et d'Élevage
ISAR	Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda
JAF	Joint Action Forestier/Joint Action Forum
LB	Ligne budgétaire
MIFOTRA	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MINAFFET	Ministère des Affaires Étrangères
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MINECOFIN	Ministère de l'Economie et des Finances
MINIFOM	Ministère des Forêts et des Mines
MINELA	Ministry of Environment and Land
NAFA	National Forestry Authority
NLC	National Land Centre
OGMR	Office de la Géologie et des Mines
PAFD	Plan d'Aménagement Forestier de District
PAREF	Programme d'Appui à la Reforestation
PASNVA	Projet d'Appui au Service National de Vulgarisation
PB	Pays-Bas
PFN	Plan Forestier National
PIC	Programme Indicatif de Coopération
RAF	Responsable Administratif et Financier
RAS	Rien à signaler
REMA	Rwanda Environment Management Authority
RNRA	Rwanda Natural Resources Authority
RPPA	Rwandan Public Procurement Authority
SAF	Service Administratif et Financier du projet
SDA	Schéma Directeur d'Approvisionnement

SIEP	Système d'Information et Evaluation Permanente
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale (= Comité de pilotage)
SZ	Superviseur de zone
TdR/ToR	Termes de Référence
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNR/NUR	Université Nationale du Rwanda
WISDOM	Woodfuel Integrated Supply and Demand Overview Mapping

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

***1**. - Très satisfaisant*
***2**. - Satisfaisant*
***3**. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs*
***4**. - Non satisfaisant*
***X**. - Sans objet*

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation :

	Responsable national de l'exécution	**Responsable CTB de l'exécution**
PERTINENCE[1] (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	2	2
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement? Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous : a) Genre b) Environnement c) Economie sociale	 2 1 2	 2 1 2
3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	1	1
4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles?	2	2
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés?	2	2

[1] Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE[2] (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs[3] ? (efficacité)	**3**	**3**
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	**3**	**3**
3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées? (efficacité)	**2**	**2**
4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de l'efficience:		
a. Ressources financières?	**2**	**2**
b. Ressources humaines ?	**4**	**4**
c. Matériel et équipements ?	**2**	**2**
5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimalisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	**3**	**3**
6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	**2**	**2**
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	**3**	**3**

[2] Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).
[3] voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation *en utilisant les appréciations suivantes*:

1 - Très satisfaisant
2 - Satisfaisant
3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
4 - Non satisfaisant
X - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	**Responsable CTB de l'exécution**
Appréciation globale de la prestation	**3**	**3**

Le PAREF a évolué dans un contexte institutionnel en pleine mutation caractérisé par :

i) des institutions partenaires créées après le démarrage du projet (MINIFOM et NAFA), souffrant d'un manque de ressources humaines au niveau central et au niveau décentralisé et déconcentré, et qui ont été remplacées par des nouvelles institutions (MINIRENA et RNRA/DFTEM) avant la fin du projet ;

ii) un cadre institutionnel de la gestion forestière inachevé et en évolution continue ;

iii) des capacités techniques et organisationnelles très faibles aux niveaux des institutions décentralisées et des acteurs des filières forestières et,

iv) des objectifs politiques extrêmement ambitieux en matière de reboisement (237.000 ha à réaliser au cours des 3 prochaines années) mettant avant tout l'accent sur le reboisement pour atteindre une couverture de 30% au niveau national.

Le projet était trop ambitieux au regard du contexte institutionnel en continuel évolution et sa durée insuffisante. Dans la conception du projet (DTF), les difficultés du cadre institutionnel et notamment celles liées (i) au retard de l'opérationnalité de la NAFA, (ii) à la faiblesse des districts et (iii) au manque de ressources humaines compétentes et disponibles ont été sous-estimées au regard de l'objectif spécifique, ce qui explique que le projet a rencontré de sérieuses difficultés de mise en œuvre sur base du dispositif prévu. De plus, l'adjonction d'une composante additionnelle de 10 millions d'euros financée par les Pays Bas, sans ATI supplémentaire a dispersé les efforts et alourdi les charges administratives de la direction du projet.

Vu l'absence de cadres forestiers au niveau du Ministère de tutelle depuis le démarrage du projet, ce dernier n'a pas pu assurer la coordination et la supervision des activités d'amélioration du cadre institutionnel (Résultat 1 : Loi forestière, Plan Forestier National, Cadastre forestier, SDA, SIEP, Centre de documentation, formations des agents forestiers, etc…).

Le secteur forestier a particulièrement souffert depuis les évènements des années nonante et cela explique grandement la situation actuelle, notamment pour ce qui est des ressources humaines et de l'organisation du secteur qui n'était pas parmi les priorités depuis lors. Toutefois, la volonté politique actuelle de développer le secteur est très forte et les besoins en appuis sont vraiment nécessaires dans la mesure où les moyens humains et financiers disponibles actuellement dans le secteur forestier ne sont pas à la hauteur des ambitions politiques.

Le staff central de la NAFA est encore largement incomplet trois ans après sa création et les agents forestiers des districts ont seulement été mis en place en février 2010, soit près de 2 ans après le démarrage du projet.. Entretemps, le projet a donc évolué sur le terrain sans véritable contrepartie (leadership). En février 2011, la presque totalité de ces agents dans les districts d'intervention du

projet a été réaffectée dans d'autres districts, ce qui constitue une rupture dans la continuité et la capitalisation des acquis du projet avec tous les risques liés à l'absence d'appropriation.

Au niveau des districts, la contrepartie a été assurée entre le démarrage du projet et février 2010, pas les agents chargés de l'environnement dont la charge de travail a rendu leur disponibilité pour le projet assez limitée. Il faut noter aussi une réorganisation interne des districts qui a conduit à la suppression du poste de chargé de l'environnement pendant plusieurs mois, pénalisant encore plus le management des activités au niveau local.

De ce fait, l'effectif de cette contrepartie (au niveau central et district) était en dessous de ce qui avait été espérée à la formulation du projet et a fait défaut pour permettre une implication effective du partenaire dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet.

Suite à une nouvelle réforme institutionnelle (décision février 2011, effective à partir du mois d'août 2011), le NAFA disparaît pour être intégré dans une nouvelle agence dénommée « Rwanda Natural Ressources Authority » (RNRA), regroupant 4 départements (terres, mines, forêts et eau), dont le Département des Forêts et Gestion des Ecosystèmes Terrestres (DFTEM). Dans cette perspective, les agents forestiers de terrain du RNRA/DFTEM (ex-NAFA) ne seront plus des « déconcentrés » mais deviendront des agents des districts et répondront au MINALOC et à ce titre seront des « décentralisés ». Malheureusement, le rôle de l'agent forestier dans le contrôle de la gestion des forêts nécessitent un statut d'autonomie par rapport à la gestion « politique » des districts, ce qui ne sera plus le cas. Cela constitue un risque important dans la perspective de la gestion durable des forêts.

En plus, au mois de mai 2011, le MINIFOM, créé en 2009, disparait aussi et est intégré dans le nouveau Ministère des Ressources Naturelles (MINIRENA) rétablissant ainsi la situation ministérielle de tutelle au démarrage du projet.

Au titre de ses réalisations, il faut souligner que le projet peut mettre à son actif plusieurs réalisations significatives parmi lesquelles on peut citer : (i) l'appui en moyens de fonctionnement et en équipements (informatique, mobilier, logistique, équipement de laboratoire, GPS, etc.) au NAFA et à la Centrale des Graines Forestières de l'ISAR, (ii) le développement d'un système d'information pour la gestion des sites de reboisement auquel sont liés grâce à un SIG la cartographie pédologique nationale et les photos aériennes à haute résolution du pays, (iii) la classification de la documentation forestière (ISIS), (iv) l'élaboration de la stratégie et d'un plan d'action en matière de communication pour le secteur forestier, (v) la publication de plusieurs documents techniques de référence, à savoir : une monographie des essences ligneuses recommandées dans les plantations forestières et agroforestières au Rwanda avec cartes d'aptitudes par zone agro-bioclimatique, un guide de gestion sylvicole pour les plantations au Rwanda, le plans d'aménagement forestier du district de Gicumbi et un guide technique et méthodologique pour l'élaboration des plans simplifiés de gestion forestière.

En matière de reboisement, il faut signaler la plantation d'environ 3.000 ha de boisements en plein, d'axes routiers, d'agroforesterie et de micro-boisements en nuançant toutefois ce chiffre en raison de taux de réussite qui ne sont pas toujours satisfaisants.

En organisant des ateliers de validation, de suivi ou encore de réflexion, le PAREF a permis de favoriser la concertation, les débats et les échanges d'expériences entre les acteurs du secteur forestier.

Le projet a permis d'identifier et de capitaliser les principaux problèmes d'exécution liés à la mise en œuvre des activités forestières au niveau central et décentralisé. Cette expérience permettra au nouveau projet d'être plus efficace dans son exécution.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
HABIMANA Claudien, DI	**DE LAETHAUWER Eddy, Delco a.i.**

DEUXIÈME PARTIE : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.

1. **Si nécessaire, décrivez l'Objectif Spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi ?)**

Objectif Spécifique : La dégradation qualitative et quantitative des ressources forestières est maîtrisée et les besoins du Rwanda en produits forestiers sont mieux assurés.

Résultat 1 : Les capacités institutionnelles depuis le niveau central jusqu'au niveau décentralisé sont renforcées

- Sous-résultat 1 : LE NAFA/MINIFOM dispose d'outils d'aide à la décision pour la gestion durable et décentralisée des forêts.
- Sous-résultat 2 : Le NAFA/MINIFOM dispose d'outils de communication performants et fiables.
- Sous-résultat 3 : Les capacités des ressources humaines ont été renforcées au niveau central et décentralisé et les moyens de fonctionnement mis à disposition.

Résultat 2 : Les ressources forestières dans les districts pilotes retenus (3 dans la Province du Nord et 3 dans la Province de l'Est) sont augmentées et diversifiées et leur gestion est améliorée.

Résultat 3 : Les actions de valorisation du bois et d'économie d'énergie sont promues.

La formulation de l'OS et des résultats n'a pas été modifiée. Par contre, le cadre logique a été reformulé sur le contenu des sous-résultats, des activités et des indicateurs, notamment en ce qui concerne l'appui institutionnel (résultat 1). En effet, la formulation initiale du cadre logique ne faisait pas suffisamment ressortir les aspects majeurs des appuis, que ce soit pour le développement des outils d'aide à la décision pour la gestion durable et décentralisée des forêts, la communication institutionnelle et le renforcement des capacités du NAFA.

2. Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?

L'objectif spécifique était particulièrement ambitieux au regard du contexte institutionnel et de la durée du projet d'autant plus que le projet était le seul intervenant en appui institutionnel au ministère en charge des forêts. Il n'est pas vraiment possible de mesurer l'atteinte de l'objectif spécifique pour les raisons suivantes :

1- Le renforcement des capacités institutionnelles doit induire des changements de comportement au niveau des administrations centrales et décentralisées/déconcentrées[4]. De tels changements s'inscrivent dans la durée et sont liés à la disponibilité de ressources humaines et à l'existence d'un cadre institutionnel adapté pour une gestion décentralisée et durable des ressources forestières (résultat 1), ce qui n'est pas encore le cas à l'heure actuelle.

2- En matière de foresterie, il est difficile de mesurer des effets significatifs comparables à ceux qui sont définis dans l'objectif spécifiques, à l'issue de la durée d'exécution d'un projet de 3 ans ! Tout au plus peut-on attendre que soient créées les conditions pour que les investissements consentis en matière de renforcement de capacités et de réalisations physiques permettent de contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique.

3- La plupart des indicateurs ne disposaient pas de situation de référence (le projet étant pionnier dans le développement des outils d'aide à la décision par exemple) et le marché visant à recruter un consultant pour l'établissement de la situation de référence des principaux indicateurs du projet a été déclaré infructueux. Toutefois, le Ministère de tutelle a commandité en 2009 une étude de référence du secteur forestier. Celle-ci a été validée lors d'un atelier au mois d'août 2011 et devra fournir la situation de référence, bien que peu détaillée.

4- D'une manière générale, le nombre limité de consultants nationaux compétents dans le secteur forestier ainsi que leur disponibilité limitée expliquent les retards constatés dans la mise en œuvre de nombreux marchés de service (études diverses, élaboration des PAFD, programme d'éducation environnementale, etc.).

Indicateurs	**Commentaires**
Objectif spécifique : La dégradation qualitative et quantitative des ressources forestières est maîtrisée et les besoins du Rwanda en produits forestiers sont mieux assurés	
-L'exploitation et les reboisements s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Forestier des 6 districts (PAFD)	La mise en œuvre des PAFD n'a pas encore commencé au niveau national. Le contenu insuffisant des 5 PAFD élaborés hors PAREF ne permet pas une mise en œuvre sans une refonte complète des documents.
-Augmentation d'au moins 5% de la superficie boisée dans les 6 districts (18.300 ha de forêts de plus de 0,5 ha recensés dans la cartographie des forêts du Rwanda, 2007)	Réalisation de 2.216 ha de plantation en plein et axes routiers et de 1.618 ha en agorforesterie A travers les picro-projets, 396 ha supplémentaire ont été plantés sur des terrains privés Sur papier, le projet a largement atteint son objectif (5% = 915 ha). Toutefois, il convient de relativiser en fonction des taux de réussite et de l'existence des boisements diffus et de moins de 0,5 ha non identifiés dans l'inventaire de 2007 (ce qui réduit la superficie forestière réelle).
-Évolution du volume de bois commercialisé dans le cadre d'une exploitation contrôlée	-PAFD non mis en œuvre, pas de système de contrôle forestier mis en place et pas de statistiques antérieures liées à l'exploitation contrôlée (forêts sous aménagement).

[4] Dans un premier temps, le projet a donné un appui à la décentralisation en travaillant avec les agents des districts (jusqu'en début 2010. Ensuite, avec la mise en place des agents du NAFA en charge de la gestion des forêts, le projet a appuyé la déconcentration…

Indicateurs	Commentaires
-Diversification et adaptation des espèces utilisées dans les reboisements par rapport aux conditions écologiques et aux objectifs sylvicoles (protection / production)	-Le projet a produit 16 espèces dans ses pépinières et a ainsi contribué à la diversification des espèces utilisées dans les reboisements. -Les populations sont réticentes par rapport à l'utilisation des espèces locales et préfèrent de loin les espèces exotiques beaucoup plus productives (Eucalyptus, Grevillea). -L'ISAR rencontre des difficultés pour fournir des semences d'espèces locales de qualité (taux de germination faible)
-Augmentation du nombre de Partenaires Techniques & Financiers (PTF) dans le secteur forestier	-Le seul projet forestier en cours d'exécution en 2008 (PAFOR/BAD) s'est clôturé en décembre 2010 et n'a pas fait l'objet d'une 2nde phase. -La CTB a permis la mobilisation dès janvier 2009 de 10 Mo € don du Royaume des Pays-Bas (PAREF PB) pour la mise en œuvre d'un programme de reboisement de 10.000 ha pour la production de bois de feu sur les terrains publics (programme régional énergie renouvelable). -Le même bailleur a financé un autre projet pour la réalisation de 6.000 ha de micro-reboisements sur terrains prives (mis en œuvre par IFDC). -Un projet est en cours de « reformulation » par la coopération suédoise (SIDA), le projet avait été formulé en 2009 mais suite à la division du MINIRENA en MINELA et MINIFOM, le processus avait été gelé. -Le PAREF Be verra se poursuivre les appuis de la Belgique pour une durée de 4 ans (6 Mo €). - Le partenaire n'a pas été en mesure de convaincre sur la nécessité de la prise en compte du secteur forestier dans le futur PIC belgo rwandais (20112014) à travers le secteur énergie. Il reste néanmoins une seconde chance lors de la révision du PIC à mi-parcours en 2012-2013.
-Montant et typologie des investissements publics et privés consentis dans le secteur forestier en relation avec le Plan Forestier National (PFN)	-Le PFN n'a pas été élaboré; seulement les études de base ont été effectuées. -Le FFN n'a pas été restructuré pour tenir compte (i) de l'approche décentralisée des activités de reboisement et (ii) de la diversité des potentialités productives des districts.
-Augmentation du nombre d'acteurs actifs dans le secteur forestier	-La nouvelle loi forestière devrait instituer le transfert de la gestion des forêts publiques au secteur privé ou à des groupements de gestion et ainsi permettre la professionnalisation des acteurs. -Cette professionnalisation reste un challenge pour le futur.
-Augmentation du taux d'utilisation des foyers améliorés par les ménages dans les principales villes	-L'augmentation du nombre d'utilisateurs de foyers améliorés en zone urbaine se heurte au taux de pénétration actuel (80%) difficile à accroître, au manque de foyers vraiment concurrentiels (de nouvelle génération) et accessibles pour le budget des ménages. Le projet n'a pas jugé pertinent de mettre cette activité en œuvre après un projet de convention avec le MININFRA qui a échoué.
-Sécurisation du niveau d'approvisionnement des ménages en énergie domestique	-La contribution à la sécurisation de l'approvisionnement des ménages en énergie domestique n'est pas mesurable en raison d'un cadre institutionnel peu incitatif (contraintes trop importantes liées à l'exploitation des forêts privées), de la faible progression des superficies forestières productives et du temps nécessaire pour que les plantations réalisées entre en production.. -L'amélioration des rendements de carbonisation (20%) devrait contribuer à économiser près de 50% de la ressource ligneuse en considérant les rendements moyens actuels de 10 à 12% (bois exploité en bord de route avant carbonisation).

3. **Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?**

Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles

Le volet institutionnel est fortement en deçà des résultats attendus (actualisation de la Loi Forestière, élaboration du PFN, restructuration du FFN, création du cadastre forestier, opérationnalité du NAFA).

Le projet a été, d'une manière générale, peu impliqué dans ces dossiers par la contrepartie pour y apporter une contribution technique significative. Cette absence de concertation a même constitué une perte d'efficacité (i) pour le ministère, qui aurait pu bénéficier de fonds du projet et de son expertise pour l'élaboration de son plan d'action, pour l'actualisation des données sur le secteur et (ii) pour le projet, qui a retardé ces activités en raison du manque de contrepartie institutionnelle disponible (insuffisance ou manque de cadres techniques) pour assurer l'appropriation des outils à développer (SDA, SIEP).

Le projet a obtenu (i) du MINAGRI, l'autorisation d'intégrer les bases de données de la cartographie pédologique du Rwanda dans le système d'information du NAFA et (ii) du MINELA celle de récupérer les informations numérique de la couverture aérienne nationale à haute résolution (commanditée pour la mise en place du cadastre national), en vue d'actualiser la cartographie du couvert forestier national. Les équipements ont été acquis et mis à disposition du NAFA pour le stockage de ces données. Celles-ci constitueront des informations de base pour le futur SIEP.

En terme de communication, le projet a soutenu la promotion de la semaine de l'arbre de 2008 à 2010 et à commandité à la demande du ministère l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de communication institutionnelle. A la demande du ministère, le projet a planifié un appui financier important pour les activités de communication du secteur forestier en 2011.

Le projet a recensé, répertorié et classé la documentation forestière et informatisé le répertoire avec le logiciel ISIS. Cela permet d'intégrer les données dans le système du CICA/MINAGRI pour avoir accès à l'information. Malheureusement le partenaire n'a pas mis de locaux à la disposition du projet pour permettre l'équipement et l'accès de toute cette documentation.

La concertation entre acteurs du secteur forestier n'a pas été facile à développer en raison des caractéristiques même du secteur. L'animation des JAF est restée limitée en raison du manque de contenu technique susceptible de faire l'objet d'une concertation comme la mise en œuvre de la loi forestière, la vulgarisation du PFN et la mise en œuvre des PAFD.

Le projet a donc favorisé la participation des acteurs dans le processus de validation participative des études qu'il avait commanditées (genre et foresterie, stratégie et plan de communication, monographie des essences forestières, guide sylvicole), à des ateliers de réflexion (capitalisation des acquis en matière d'élaboration des PAFD, besoins de développement des supports de vulgarisation en agroforesterie, capitalisation des acquis du projet) et a financé des ateliers organisés par le NAFA ou le ministère (problématique de l'eucalyptus, semaine de l'arbre, plan stratégique du NAFA, validation du rapport de démarrage des études de référence du secteur forestier) et compte financer l'atelier portant sur la validation des études de référence en Q2 2011.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et la formation, le projet a été confronté au manque de personnel au niveau du NAFA. Toutefois, des formations pratiques ont été organisées au profit du personnel en fonction (marchés publics, GPS, élaboration des plans simplifiés de gestion forestière, logiciel ARC GIS), un voyage d'étude a été organisé en Tanzanie pour capitaliser l'expérience locale en matière de récolte de semences et d'amélioration génétique des espèces forestières au profit de la CGF et du NAFA). Un agent du NAFA a aussi bénéficié d'une formation court terme en agroforesterie en Tanzanie. Trois autres agents ont participé à un formation de deux semaines Kénia au sujet du traitement des données expérimentales.

En matière d'appui à l'équipement, une quantité importante de matériel informatiques (49 portables, 31 imprimantes A4 laser N/B, 1 pc grande capacité + imprimante A1 couleur + 2 DD externe 4 To pour le

SIEP) et du mobilier de bureaux (58 bureaux, 62 armoires, 58 fauteuils, 50 chaises et 1 table de conférence) ont été acquis et remis au NAFA.

La formation et la structuration des groupements de gestion forestière n'a pas connu de développement en raison de la non mise en œuvre des PAFD.

Résultat 2 : Augmentation et amélioration de la gestion des ressources forestières

Le PAFD de Gicumbi a été élaboré et peut servir de modèle à l'échelle du pays.

Un guide technique et méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion forestière simplifiée a été élaboré et validé. Les agents du NAFA et les principaux consultants sur le marché local ont été formés à son utilisation.

Les PAFD des 5 autres districts ont été élaborés par d'autres sources de financement que le projet. Malheureusement leur contenu ne présente pas les garanties de mise en œuvre durable des ressources forestières concernées et leur validation est venue trop tard pour que le projet puisse envisager leur amélioration. Une activité a été programmée en Q2 et Q3 2011 pour exploiter les informations pertinentes qu'ils contiennent en vue d'élaborer un plan d'action prioritaire qui facilitera la mise en œuvre du programme de reboisement national des 3 prochaines années et permettra au PAREF Be 2 d'initier dès sa phase de démarrage, les activités d'aménagement tant souhaitée par le ministère.

Les activités de reboisement ont dépassé les objectifs initiaux mais les taux de réussite ont été relativement faibles au cours des campagnes 2008 et 2009 en raison de retards importants dans la mise en place des plants et en l'absence de contrôle des opérateurs par les districts. Considérant la faible implication des bénéficiaires dans la planification des activités par les districts, le projet a testé en 2011 avec un certain succès, la mise en place d'un système d'appel à propositions pour le financement de 111 actions de micro-reboisements.

La CGF de l'ISAR a bénéficié de plusieurs appuis en matière d'équipements de laboratoire et de moyens de fonctionnement pour la conduite de ses activités. Cela a notamment permis de réaliser une extension du laboratoire du centre et d'entamer la réhabilitation de l'arboretum de Ruhande. A la demande de l'ISAR, un consultant international a été recruté pour renforcer les capacités techniques et méthodologiques de la CGF.

Résultat 3 : Valorisation du bois et économie d'énergie

Ce volet n'a pas connu de développement important en raison de l'échec d'un projet de convention avec le MININFRA qui n'a pu aboutir pour des questions de procédures (formation des charbonniers et vulgarisation de foyers améliorés).

Le projet a donc décidé de limiter son intervention dans le cadre de l'amélioration des techniques de carbonisation (activité programmée en Q2 et Q3 2011 en relation avec PAREF PB).

Toutefois, à la demande du MINFOM, le projet a financé un accord d'exécution avec l'ISRT pour une étude sur les effets environnementaux et économiques du Brasero électrique (un type de foyer amélioré utilisant la pierre de lave et le cendre de charbon de bois équipé d'un ventilateur inventé par un ingénieur national).

4. **Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en œuvre de la prestation.**

Le projet a d'abord formé les superviseurs du projet et les agents de district sur le contenu du cadre logique et sur le plan d'action global du projet.

Des fiches et canevas de rapportage ont ensuite été élaborés et des périodicités instaurées. Malheureusement, il faut reconnaître que les superviseurs et les districts n'ont que très rarement respecté les délais et le contenu technique demandés.

Un manuel de procédures pour la mise en œuvre des activités du projet a été élaboré et un atelier de validation organisé au profit des partenaires des districts.

Des réunions d'abord hebdomadaires, puis mensuelles ont été organisées avec les superviseurs de zone pour suivre les activités de terrain.

Les superviseurs de zone et agents de districts ont été formés à l'utilisation du GPS pour permettre la délimitation des terrains reboisés et le contrôle quantitatifs des superficies traitées.

L'organigramme du projet ne prévoyait pas d'expert suivi-évaluation, mais en raison de la charge de travail (6 districts PAREF Be et 9 districts PAREF Pb), un expert a été recruté sur le PAREF PB pour assurer cette tâche sur les deux projets.

Les retards constatés et le caractère souvent incomplet des données présentées dans les rapports des superviseurs et des districts ont constitué une contrainte sérieuse pour le système de suivi-évaluation. La surcharge de travail des superviseurs résultant de l'absence d'une collaboration effective de la part des agents de districts et secteurs n'expliquent pas toutes les lacunes constatées. Ainsi, plus d'un an après la formation à l'utilisation du GPS, la réception des chantiers est toujours bloquée en raison de l'absence de données cartographiques (qui devraient provenir des superviseurs de zone) permettant de contrôler les superficies aménagées.

Malgré les moyens financiers mis à la disposition des districts pour le suivi des activités du projet, il faut regretter un manque évident de pro-activité dans le chef des districts, ces moyens versés sur les comptes spécifiques ayant été globalement peu utilisés.

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES.

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?

1. D'une manière générale, la mise en œuvre du projet a été fortement influencée par **le déficit en ressources humaines dans le secteur forestier** à tous les niveaux et dans toutes les institutions (MINIFOM, NAFA, ISAR, District et secteur privé). Le projet n'a pu y apporter que des solutions partielles eu égard à l'importance de ce déficit, ce qui explique que plusieurs activités n'ont pu être exécutées. La charge administrative de travail ajoutée à l'équipe de direction du projet pour la gestion de la composante néerlandaise (PAREF Pb) a également pesé sur la disponibilité de l'équipe de direction. Le renforcement de l'équipe par le recrutement d'un ATI a été trop tardif (Q4 2010) pour avoir un impact significatif.
2. Suite à ce déficit en ressources humaines et donc surcharge du personnel en place au niveau du partenaire institutionnel, il y a eu également un manque de coordination et d'information/implication du projet dans des décisions ayant des implications dans la mise en œuvre de ses activités. On peut citer les exemples suivants : le lancement des études de référence pour permettre l'élaboration du PFN, l'actualisation de la Loi Forestière, l'organisation des ressources humaines au niveau des districts (chargés de l'environnement et des agents du NAFA) et l'élaboration du plan d'action du NAFA. Une coordination efficace et une meilleure information aurait permis de développer des synergies et des complémentarités avec tout ce que cela aurait impliqué comme amélioration de la performance du secteur forestier et du projet. La participation du DI à de nombreuses réunions du senior management meeting du ministère et les recommandations de la SMCL n'ont rien amélioré.
3. Suite à ce même problème et au point de vue des activités de gestion forestière, le processus d'élaboration des PAFD financé par plusieurs intervenants (PAFOR, DEMP, FAO) n'a pas pu être coordonné et contrôlé efficacement par le NAFA, ce qui a conduit à la validation de documents dont le contenu ne permet pas une mise en œuvre garantissant la gestion durable et économique des forêts publiques. Le projet a organisé en 2008 un atelier de capitalisation des expériences avec des recommandations devant permettre d'améliorer la qualité des PAFD restant à produire, mais ces recommandations n'ont malheureusement pas pu être prises en compte dans la majorité des cas.
4. En ce qui concerne les activités de plantation, l'approche décentralisée de recrutement des opérateurs de reboisement par les districts et l'absence de suivi et de contrôle de la qualité des travaux par les districts, a constitué un frein pour la promotion d'une foresterie de qualité, l'**accent étant mis sur les réalisations quantitatives**. Le projet a d'une part mis plus de pression sur les opérateurs ce qui a amélioré la qualité des prestations. D'autre part, le projet a innové en développant le modèle d'appel à proposition pour le financement de microprojets de reboisement. Quand le suivi a été adapté, le système a démontré sa performance.
5. En raison de **l'organisation interne des districts avec un calendrier rigide et non concordante à la saison de plantation**, les marchés de travaux ont été systématiquement lancés trop tard, la date de mise en place des pépinières ne permettant pas d'assurer la production de plants vigoureux pour la période propice à la plantation. De plus, les districts libèrent d'une part souvent les tranches de paiement de manière trop lente (la première avance arrivant souvent plus de 3 mois après la mise en place des pépinières), ce qui a un impact important sur la motivation de la main d'œuvre employée par les opérateurs. Cette mauvaise organisation a souvent conduit les districts à segmenter les marchés en 2 parties, à savoir (1) la production des plants et (2) la plantation. Ce système a montré trop d'inconvénients pour que cela puisse encore être accepté à l'avenir. D'autre part, il a été constaté que certains districts libèrent les tranches de paiement trop tôt sans effectuer un suivi régulier et sans réelle réception des travaux et ceci sans concertation avec le projet. Il en ressort que certains opérateurs ont été payé sans avoir exécuté la totalité de leur contrat ni en quantité qu'en qualité.

6. La partenaire scientifique qu'est l'ISAR à travers **la Centrale des Graines Forestières (CGF) rencontre de difficultés** pour assurer la fourniture de semences diversifiées de qualité. Outre le financement d'équipements et l'extension du laboratoire ainsi qu'un appui financier du projet pour les activités de la centrale, l'institution a demandé au projet de recruter un consultant international pour mettre en œuvre un programme de renforcement de ses capacités techniques et organisationnelles pour l'amélioration de la production qualitative et quantitative de semences forestières au Rwanda. Celui-ci a émis un rapport avec des recommandations pour l'amélioration de la structure de la CGF. Seulement, la restructuration institutionnelle récente dans ce secteur a fait disparaitre l'ISAR et le CGF dépend maintenant du Rwanda Agricultural Board (RAB). Le consultant préconisait que le CGF devrait avoir des liens plus rapprochés avec le service forestier.
7. La promotion des activités d'économie du bois et de valorisation des productions n'ont pas connu un développement significatif en raison du **manque d'opportunités de mobilisation d'opérateurs et de solutions techniques** (amélioration des techniques de carbonisation et vulgarisation de foyers améliorés). La collaboration initiée avec le MININFRA n'a pu se concrétiser pour des questions de procédures.

2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?

1. Dans le DTF, outre le caractère ambitieux des objectifs, les hypothèses ont sous-estimé l'opérationnalité du NAFA et les capacités de cette institution, qui n'était pas encore créée au démarrage du projet. En outre, le DTF supposait la disponibilité des données cartographiques et d'inventaire forestier actualisées par des études en cours, mais ces données se sont avérées par la suite peu détaillées pour servir de base pour les études prévues dans le projet (SDA, SIEP,…)
2. La pression politique pesant sur les responsables techniques du NAFA et des districts a conduit à des choix plutôt basés sur les résultats immédiats ou quantitatifs. Pour cette raison les processus qualitatifs auxquels le projet aurait dû contribuer ont été fortement limités. A titre d'exemple on peut citer :
   i. le processus d'actualisation de la Loi forestière qui avait connu une première phase participative et très prometteuse quant à son contenu mais qui a ensuite été complètement mise de côté par une intervention extérieure (consultant) ;
   ii. le lancement du marché visant la réalisation des études de références du secteur forestier sans concertation avec le projet ;
   iii. la non prise en compte des recommandations de l'atelier de décembre 2008 sur la capitalisation de l'expérience rwandaise d'élaboration des PAFD a conduit à l'élaboration de documents qui ne peuvent être considérés comme pertinent et susceptibles d'être mis en œuvre sans une profonde révision de leur contenu ;
   iv. la planification des districts a été pour une grande part effectuée de manière directive (top down), liée à des objectifs quantitatifs, sans aucune prise en compte des souhaits des bénéficiaires comme en témoigne l'échec des opérations de plantations au niveau des terrasses radicales.
3. La surcharge de travail administratif de la direction du projet (DI et Delco) résultant de l'adjonction de la composante PAREF PB et le manque de ressources humaines aux différents niveaux (structure projet, NAFA, MINIFOM, districts et opérateurs) a limité l'efficacité et les performances techniques du projet sur les plans qualitatifs et quantitatifs.

3. Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.

Le projet peut mettre à son actif plusieurs points forts ou bonnes pratiques, dont les effets ou impacts s'avèreront durables pour les acteurs du secteur forestier :

1. Le développement d'un système d'information pilote pour le suivi des plantations du PAREF utilisant la codification du MINALOC pour l'identification des sites (de la province à la cellule), lié à un SIG. Ce système pourra être transmis au NAFA pour le suivi de son programme de reboisement et ainsi faciliter le suivi des plantations forestières à l'échelle nationale !
2. La classification de la documentation forestière dans le système ISIS devrait faciliter la recherche documentaire en ligne (site WEB du NAFA) et être transmis au centre de documentation du MINAGRI.
3. Le document « ESSENCES LIGNEUSES RECOMMANDÉES DANS LES PLANTATIONS FORESTIÈRES ET AGROFORESTIÈRES AU RWANDA AVEC CARTES D'APTITUDES PAR ZONE AGRO-BIOCLIMATIQUE » publié par le PAREF constitue un ouvrage de référence et un outil d'aide à la décision pour les agents de terrain. L'ouvrage est mis en ligne sur le site du NAFA. Le développement d'une application informatique interactive pour le choix des espèces par secteur administratif, rend le système facile d'utilisation. Le «GUIDE SYLVICOLE POUR LA GESTION DES PLANTATIONS AU RWANDA » est en cours d'édition. La diffusion de cette documentation technique, également sur CD, donnera un accès à une information technique pertinente à un grand nombre de technicien le plus souvent insuffisamment formés.
4. La mobilisation sous forme de données numériques de la cartographie pédologique et de la couverture aérienne à haute résolution couvrant l'ensemble du territoire permettra au NAFA de développer ses capacités d'analyse du potentiel forestier et l'aidera dans la planification de ses interventions futures.
5. L'élaboration de la stratégie et d'un plan d'action en matière de communication pour le secteur forestier constitue un point de départ pour la planification des actions de communication devant permettre de renforcer la visibilité du secteur forestier et de contribuer à son développement.
6. La diffusion du « GUIDE TECHNIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS SIMPLIFIÉS DE GESTION FORESTIÈRE » adopté par NAFA, constitue un outil performant et durable pour la gestion durable et économique des forêts.
7. Le PAFD de Gicumbi et le Plan de gestion simple qui l'accompagne, peuvent être considérés comme un modèle à l'échelle nationale.
8. L'approche des microprojets de reboisement basé sur un appel à propositions qui sélectionne les meilleurs dossiers permet de favoriser la participation et de juger a priori la motivation des promoteurs/bénéficiaires. Toutefois, il ne faut pas négliger les besoins en encadrement, la motivation ne suffisant pas pour réussir !
9. L'organisation des ateliers de validation ou de réflexion ont permis de favoriser les débats contradictoires et les échanges d'expériences sans oublier la création de relations entre acteurs qui le plus souvent ne se connaissaient pas. Le cas de l'atelier sur la problématique de l'Eucalyptus a permis de démystifier les inconvénients liés à l'utilisation de l'Eucalyptus au Rwanda et de mettre en évidence sa contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement économique du pays.

La durabilité des appuis institutionnels étant liée à leur appropriation par le bénéficiaire, il est nécessaire de capitaliser les points suivants afin de renforcer les aspects d'efficacité et de durabilité des actions futures :

1. Il y a lieu de clarifier le rôle du DI dans la gestion et l'autonomie du projet. En effet, la multiplication des demandes d'autorisation et de signatures constituent des facteurs de retard dans la mise en œuvre du projet. Dans la mesure où le partenaire institutionnel participe aux SMCL au cours desquelles il valide la programmation des activités et qu'il dispose des plans d'action détaillés, il serait souhaitable d'alléger les procédures que la direction du projet ne doive plus soumettre le lancement de tous les marchés dont les montants relèvent du mandat de la direction (< 25.000 €) à l'approbation de l'administration. Il est toutefois bien entendu que les termes de référence des études concernant l'administration forestière et les avis de lancement des marchés d'appui institutionnel doivent être signés par l'administration bénéficiaire.
2. Les districts n'ont pas été en mesure d'impliquer de manière appropriée les bénéficiaires dans la planification des activités (top down), ce qui explique notamment l'échec des plantations agroforestières dans les reboisements sur terrasses radicales sans concertation avec les bénéficiaires. Pour cette raison, il y a lieu de revoir l'approche du projet en recrutant des opérateurs intervenant sur la durée du projet pour permettre dans la durée, l'animation, l'identification des besoins, la formation des bénéficiaires, l'organisation et le suivi des plantations privées.
3. Très souvent, les districts ne prennent pas en compte dans leur plan de passation des marchés, les exigences liées au calendrier des activités forestières ce qui occasionne des plantations tardives (fin de saison des pluies) et par voie de conséquence une réduction importante des taux de reprise des plantations. De plus, ils n'ont pas toujours respecté les délais contractuels des tranches de paiement des opérateurs, ce qui a souvent occasionné une démobilisation de la main d'œuvre payée par les opérateurs. Il faudra veiller à trouver des modalités pour éviter ces problèmes dans le futur et maintenir l'efficacité de la mise en œuvre au niveau décentralisé.
4. Au niveau central, le caractère incomplet du staff présent au cours de l'exécution du projet et la charge de travail qui lui était confiée a fortement limité sa disponibilité pour participer aux formations et aux activités du projet. Ainsi, dans le cadre des réunions techniques et SMCL, le projet a eu affaire à des interlocuteurs différents qui ne maîtrisaient pas toujours les dossiers, ce qui en l'absence d'un système interne de communication a pénalisé la perception des activités du projet par le NAFA. Pour cette raison, il est recommandé que le DI serve de point focal auprès du RNRA et que les activités correspondant aux responsabilités des différents cadres du RNRA/DFTEM se fassent en étroite collaboration avec ceux-ci (Aménagement forestier, Cartographie et inventaire, agroforesterie, vulgarisation, communication, etc.).

4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?

Il est à remarquer que le principal bénéficiaire du projet, le NAFA, n'était pas encore en place au moment de la conception du projet (élaboration du DTF) ni à son démarrage effectif. De ce fait, il y a eu plusieurs malentendus entre le NAFA et le projet sur entre autres l'approche et les zones d'intervention limitées à des districts particuliers, ainsi que sur les principes de la co-gestion, parfois perçue comme un frein par le NAFA habitué aux principes de l'exécution nationale. En effet, si le projet a le plus souvent pu répondre à des demandes d'appui même non planifiées, dans certains cas, le refus du projet en raison des impératifs liés aux procédures administratives de passation de marchés ont été perçues comme un manque de volonté du projet.

L'adjonction de la composante PAREF Pb avec un objectif global comparable mais des objectifs spécifiques différents (PAREF Be avec toutes activités de reboisement, sur tous types de terrains et PAREF PB avec des reboisements à des fins énergétiques limités aux terrains publics), en plus dans des zones d'intervention différentes, et exécuté par la même équipe de gestion du projet, a provoqué des confusions dans l'esprit des agents du NAFA, ce qui a contribué également été source de malentendus même encore maintenant à l'heure de la clôture du projet PAREF Be.

Au niveau **des districts**, l'approche décentralisée a été appréciée dans la mesure où les districts se sentent responsables et leaders des activités contrairement à l'approche d'autres projets qui travaill(ai)ent exclusivement à partir du niveau central. Toutefois, il faut reconnaître que les exigences du calendrier des activités de reboisement ne collent pas avec l'organisation des districts et notamment avec le système de planification financière de l'EAC.

Au niveau **de l'ISAR**, l'appui du projet est apprécié d'autant plus que le projet a consenti à soutenir financièrement hors programme prévu, l'organisation d'un atelier de l'OCDE portant sur la commercialisation des semences forestières et le recrutement d'un CI forestier généticien pour appuyer le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la CGF.

De par le dispositif retenu, le projet n'a pas eu de relations directes avec **les populations bénéficiaires**. La perception des réalisations est différente aux yeux des populations en fonction du statut des terrains reboisés. Certains groupes comme les éleveurs voient d'un mauvais œil que les terrains publics servant de pâturage soient reboisés dans la mesure où cela induit une restriction à l'accès à une ressource fourragère. Pour les autres, l'intérêt immédiat résulte de l'injection monétaire consentie pour la rémunération de la main d'œuvre pour la plantation, le gardiennage et les travaux de désherbage/sarclage. Sur les terrains privés, il ressort que les plantations réalisées au niveau des terrasses radicales n'ont pas rencontré l'intérêt des populations. L'approche des **microréalisations** a reçu un accueil très positif de la part des bénéficiaires et devrait être mieux encadrée pour en augmenter l'efficacité.

5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles? Comment les recommandations de ceux-ci ont-elles été prises en compte ?

1) L'atelier national de validation du manuel de procédures organisé en décembre 2009 n'a pas permis d'améliorer la performance des districts dans la mise en œuvre du projet.
2) La MTR a été organisée trop tard (avril 2010) pour que ses recommandations liées au renforcement des aspects qualitatifs soient effectivement prises en compte (la planification avait déjà été validée). L'analyse relative aux relations difficiles entre le projet et le NAFA n'a pas été faite d'une manière assez approfondie, recommandant seulement une intégration effective du projet dans NAFA (alors que cela n'a toujours pas été rendu effectif à la fin du projet).
3) L'audit des CS (cogestion), réalisé seulement en avril-mai 2011, a décelé des faiblesses de l'approche des accords d'exécution dans le cadre du financement décentralisé des activités forestières et a proposé des améliorations qui seront prises en compte dans le futur projet.
4) Les audits organisationnels et comptables du projet (régie) n'ont pas apporté de recommandations permettant d'améliorer de manière significative l'efficacité du projet. Toutefois les quelques propositions d'améliorations seront prises en compte dans le futur projet.
5) Il n'y a pas eu de mission de backstopping organisée sur le projet.
6) Le suivi évaluation a connu des difficultés importantes relativement à la remontée des informations qualitatives et quantitatives du terrain et n'a pu obtenir de la part des personnes concernées (districts et superviseurs de zone) les améliorations attendues (respect des principes d'une planification participative, implication des districts dans le suivi et remontée de l'information demandée en temps voulu). Les agents de districts n'ont pas joué leur rôle de suivi et de contrôle des réalisations effectuées par les opérateurs. Cette situation a rendu difficile les interventions correctives de la part du projet. Au niveau des districts, les interlocuteurs sont nombreux et changent souvent (maire, vice-maires, secrétaire exécutif, comptable, chargés de l'environnement, etc.). Les engagements pris par les uns ne sont le plus souvent pas respectés par les autres.
7) Lors des missions effectuées sur le terrain par la direction ou les agents du projet en charge du suivi-évaluation, les recommandations émises ont rarement été suivies d'effet. Avec la venue des agents du NAFA, une amélioration sensible a été ressentie même si elle est venue un peu tard.

6. **Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet (les politiques à suivre ou à mettre en oeuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cible, la manière d'appliquer les recommandations…)?**
   1) Le PAREF peut être considéré comme une intervention pilote pour la CTB dans un secteur qu'elle ne maîtrisait pas au Rwanda. A cet égard, il aurait fallu être moins ambitieux et effectuer une réévaluation du cadre institutionnel au démarrage en raison des hypothèses présentées dans le DTF et du laps de temps écoulé entre la signature de la convention spécifique en octobre 2006 et le démarrage du projet en avril 2008.
   2) L'ajout à la direction du projet, dès la phase de démarrage du PAREF Be, d'une charge de travail administratif supplémentaire considérable, correspondant à la formulation puis à la mise en œuvre du PAREF PB, a eu un impact négatif sur la capacité de transfert de compétences techniques du Delco au détriment des bénéficiaires du projet.
   3) Le nouveau projet doit trouver dès son démarrage un compromis avec l'institution bénéficiaire en ce qui concerne les objectifs quantitatifs et la qualité des résultats attendus. En l'absence d'autres bailleurs de fonds, la pression sera très forte pour que le projet contribue significativement à l'objectif annuel de planter de 70 à 80.000 ha/an pour la période 2011-2013. L'exercice de planification 2011 réalisé avec le NAFA a montré que la priorité était la mise en œuvre du programme de reboisement ministériel, toute autre activité de renforcement des capacités étant considérée comme non prioritaire. Une piste consisterait à défendre l'envergure « restreinte » des interventions du nouveau projet pour la réalisation de « sites modèles » comme le souhaitait l'ex-MINIFOM.
   4) Au niveau des districts, le manque de pro-activité pourrait être compensé par la prise en compte des activités du projet dans les contrats de performance des districts. A ce niveau des deadlines devraient être imposés pour éviter que des actions de plantations soient lancées trop tardivement dans la saison et compromettent dès le départ les chances de réussite des plantations.
   5) Afin d'éviter les retards résultant de marchés lancés annuellement, le recrutement des opérateurs devraient prévoir une intervention couvrant la durée du projet pour une thématique donnée (un opérateur pour les boisements publics, un opérateur pour les boisements privés et un opérateur pour l'assistance technique aux districts pour la mise en œuvre des PAFD). Chaque opérateur pourrait postuler pour plusieurs districts.
   6) La zone Est du projet est la plus aride et la plus complexe en terme de réussite forestière. En effet, les précipitations y sont plus erratiques que partout ailleurs dans le pays, la concurrence entre les activités forestières et pastorales y est importante et la présence des termites y cause des taux importants de mortalité au cours des premières années après la plantation. Cette zone doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mesure où la pression foncière y est moins importante qu'ailleurs. Des modèles techniques appropriés doivent encore y êtres développés.
   7) A la fin du projet, des structures de gardiennage et d'entretien des sites ont été mise en place. Il conviendra que le nouveau projet fasse une évaluation de son efficacité et le cas échéant y apporter les améliorations nécessaires.

Conclusions

Le PAREF constitue la première expérience de la CTB et même d'un bailleur bilatéral depuis la fin de la guerre dans le secteur forestier rwandais. Le DTF a largement sous-estimé les capacités institutionnelles du secteur forestier en général, et celle du NAFA en particulier. En effet, ce secteur pourtant très dynamique avant la guerre, n'a pas bénéficié des mêmes appuis que d'autres secteurs dans le cadre de la reconstruction du pays et de la relance des secteurs prioritaires.

Le PAREF a démarré le 1er avril 2008 et l'Office de Gestion et de Promotion des Forêts du Rwanda (NAFA) a été créé par la loi n°17/2008 du 20/06/2008. Du personnel technique contractuel a été recruté en 2010 et 3 ans plus tard, le staff définitif n'était toujours pas au complet.

Alors que le projet a pu démarrer ses activités sur le terrain à travers une approche décentralisée d'attribution des marchés de travaux de reboisement, il a été rapidement confronté à l'absence de contrepartie technique sur le terrain (les agents forestier de district du NAFA ont été émis en place en février 2010) et à son insuffisance au niveau central (staff encore incomplet aujourd'hui).

Le projet a appuyé le NAFA lors du démarrage de ses activités, à travers la prise en charge de frais de fonctionnement pour l'organisation de nombreuses manifestations et l'acquisition d'équipements et de mobiliers pour la direction centrale et les 30 districts du pays. Des motos et leurs moyens de fonctionnement ont été alloués aux 6 agents affectés dans les districts d'intervention.

Le cadre institutionnel de la gestion des ressources forestière est en évolution et encore inachevé et les objectifs d'actualisation de la loi forestière en vue d'y intégrer les enjeux du transfert de la gestion des forêts aux districts n'ont pas été atteints.

En terme de développement des connaissances, le projet a commandité diverses études permettant (i) de capitaliser les connaissances techniques sur le secteur forestier rwandais, et (ii) de développer des stratégies et plans d'action dans les domaines de la communication institutionnelle et du genre.

Le développement des outils d'aide à la décision (SDA et SIEP) n'ont pu être mise en œuvre en temps voulu, faute de données fiables disponibles sur la cartographie et l'inventaire du couvert forestier. Ces marchés seront lancés avant la fin de l'actuelle phase et les fonds seront transférés sur le compte du PAREF 2. Le projet a permis le recensement et l'informatisation du répertoire de la documentation forestière. Malheureusement, l'absence de locaux n'a pas permis de rendre accessible cette documentation. Entretemps, les documents les plus importants sont mis sur une clé USB qui pourra être distribué et installation

L'appui au financement des activités de communication à l'occasion de la semaine de l'arbre ainsi que l'organisation et le financement de nombreux ateliers ont permis au projet de contribuer à la diffusion d'informations et à la concertation entre les intervenants du secteur forestier.

Diverses formations ont pu être financées dans la mesure des demandes venant du NAFA et de la disponibilité de ses agents (marché publics, Excel, GPS, SIG, PAFD, agroforesterie, génétique forestière, traitement des données expérimentales en biotechnologie forestière).

Dans le domaine de l'aménagement forestier, le PAREF a capitalisé l'expérience locale en matière d'élaboration des PAFD et a ainsi élaboré celui de Gicumbi qui constitue aujourd'hui une référence. L'absence de coordination dans le suivi et la validation des PAFD financés par plusieurs bailleurs par manque des ressources humaines au niveau de NAFA, a conduit à la production de documents peu opérationnels et difficilement applicables. Pour cette raison et afin de faciliter leur mise en œuvre, le PAREF a élaboré un guide technique et méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion forestière simplifiée. Les agents de la direction générale du NAFA ainsi que les principaux experts nationaux intervenant dans le domaine ont été formés. La mise en œuvre des PAFD n'a pu démarrer au cours de la période d'exécution du projet.

Les districts n'ayant pas les compétences techniques en matière de foresterie, les activités de reboisement ont particulièrement souffert (i) d'une planification inappropriée des activités (approche top down), (ii) d'un manque de suivi des opérateurs et (iii) de retards important dans la mise en œuvre des activités forestières. Ceci a conduit à des résultats parfois décevants en matière de reprise des plantations et s'explique principalement par des plantations effectuées au cours de périodes qui n'étaient plus favorables à la plantation (fin de saison des pluies) ou à un manque d'entretien voire l'élimination des arbres par les populations ou le bétail. En instaurant un système de financement de microprojets de reboisement basés sur des initiatives locales, à travers des appels à proposition, le projet a montré que la motivation des bénéficiaires constituait un élément essentiel pour la réussite des plantations sur les terrains privés.
La CGF de l'ISAR a bénéficié d'un renforcement de ses capacités à travers (i) l'acquisition de matériel de laboratoire et la mise à disposition de moyens pour le financement des activités, et (ii) par le recrutement d'un consultant international forestier généticien.
Le projet a estimé que l'amélioration des techniques de carbonisation constituait la voie la plus efficace pour la réalisation des économies de bois. Après des retards résultant de problèmes de procédures, le futur projet va lancer en synergie avec le PAREF PB, l'organisation de la formation des charbonniers actifs dans chacun des districts d'intervention.
Au cours de ses 3 années de mise en œuvre, le PAREF a donc constitué une action pilote qui a permis de cerner les problématiques et enjeux sectoriels et permettra au nouveau projet PAREF Be 2 dont les objectifs ont été centrés sur le renforcement des capacités, de capitaliser les acquis et de contribuer de manière plus importante encore au développement du secteur forestier rwandais.

Responsable national de l'exécution	**Responsable CTB de l'exécution**

TROISIEME PARTIE. ANNEXES.

Annexes
Annexe 1 Résumé des résultats
Annexe 2 Etat des recettes et dépenses
Annexe 3 Taux de déboursement de la prestation
Annexe 4 Personnel de la prestation
Annexe 5 Sous traitances
Annexe 6 Equipements
Annexe 7 Formations
Annexe 8 Bailleurs de fonds

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)

INDICATEURS	COMMENTAIRES
Résultat 1 : "Les capacités institutionnelles depuis le niveau central jusqu'au niveau décentralisé sont renforcées"	
Sous-résultat 1 : Le NAFA dispose d'outils d'aide à la décision pour la gestion durable et décentralisée des forêts	
0La loi forestière est adoptée et mise en œuvre.	-Retard important dans le processus. -Le projet de loi soumis adopté par l'AN n'intègre pas les éléments fondamentaux d'une gestion décentralisée et incitative des forêts qui avait conduit à lancer le processus d'actualisation.
1Le Plan d'Action Forestier National est approuvé par le MINIFOM, doté des indicateurs avant la fin du Programme et vulgarisé au niveau des districts	-Le PFN devrait être élaboré en 2011 sur base des études de référence qui doivent encore être validées. Le lancement de ces études n'ont pas fait l'objet d'une concertation avec le projet.
2La méthodologie d'élaboration des SDA en bois est adoptée et le SDA en bois de Kigali est validé	-Reportée en raison de l'indisponibilité de données cartographiques sur le couvert forestier (actualisation prévue en 2011 à travers PAREF PB) et de l'absence de contrepartie au niveau du NAFA pour assurer l'appropriation de l'outil. -L'AAOI a été lancé le 18/4/2011 (l'étude se fera dans le cadre de PAREF Be2)
37 études et enquêtes destinées à compléter les connaissances du secteur forestier sont réalisées et leurs résultats diffusés	-Monographie des essences (agro)-forestières -Guide de gestion sylvicole -Genre et foresterie
4Un SIEP couplé à un SIG opérationnel avec des infos complètes et fiables	-Reporté en raison de l'indisponibilité de données complètes et fiables (cartographie et situation de référence du secteur (actualisation prévue en 2011 à travers PAREF PB). -Un mini système d'information relié à un SIG est en test au niveau du projet pour la gestion de l'information des sites de plantation. -Le projet a obtenu (i) du MINAGRI, l'autorisation d'intégrer les bases de données de la cartographie pédologique du Rwanda dans le système d'information du NAFA et (ii) du MINELA celle de récupérer les informations numérique de la couverture aérienne nationale à haute résolution (commanditée pour la mise en place du cadastre national), en vue d'actualiser la cartographie du couvert forestier national. -Le DAO SIEP a été préparé (l'étude se fera dans le cadre de PAREF Be2)
5Le fond forestier national (FFN) est restructuré et les fonds forestiers de districts (FFD) sont opérationnels et permettent le financement de la mise en œuvre du PFN et des PAFD	-FFD et FFN ne sont pas considérés à leur juste valeur comme des outils essentiels pour la gestion décentralisée du secteur forestier. Le projet a proposé au Ministère d'organiser un atelier visant à relancer la réflexion.
6Le cadastre forestier est créé	-Le projet a réalisé la cartographie des terrains reboisés (publics et privés).

INDICATEURS	COMMENTAIRES
	-Il est prévu la délimitation des terrains publics au niveau desquels une intervention prioritaire est à conduire dans les 3 prochaines années dans les 6 districts (terrains nus et forêts publiques à aménager). -Le PAREF PB va cartographier dans sa zone l'ensemble des sites publics reboisés et à reboiser et à reconvertir en 2011 et dans les prochaines 3 années.
Sous-résultat 1.2-Le NAFA/MINIFOM dispose d'outils de communication performants et fiables	
7Une stratégie et un plan de communication sont mis en œuvre	-Une stratégie de communication pour le secteur forestier a été élaborée et validée en 2010. -Le projet a appuyé la communication institutionnelle, notamment au moment de la semaine de l'arbre (2008 à 2010) à travers le financement de manifestations officielles sur le terrain et de communiqués radiodiffusés. -Vu le manque de moyens, un programme spécial a été programmé en 2011 pour appuyer la communication institutionnelle du MINIFOM/NAFA sur base des reliquats disponibles.
8Un centre de documentation riche, accessible avec un système d'archivage sur supports numériques	-La documentation forestière a été classée et répertoriée avec un logiciel adhoc (ISIS/UNESCO) compatible avec les autres systèmes de gestion des centres documentaires du pays (e.a. MINAGRI) -Le manque de locaux ne permet pas d'acquérir les équipements et de recruter le personnel pour rendre cette documentation accessible. Une clé USB avec un bibliothèque digitale est en préparation.
9Un site WEB régulièrement actualisé, donnant accès à une information pertinente, diversifiée et attractive pour les partenaires techniques et financiers	-NAFA a créé son site internet www.nafa.gov.rw -Le site est encore en construction. Le projet y a mis en ligne la monographie des espèces forestières. -Un budget a été prévu pour appuyer le NAFA de sorte à enrichir son contenu.
10-De la documentation (e.a. dépliants, posters) portant sur la gestion décentralisée et durable des ressources forestières diffusés au niveau des districts et secteurs	-Édition et diffusion d'un dépliant PAREF en Anglais, Kinyarwanda et français -Diffusion du guide technique et méthodologique pour la mise en œuvre des PAFD et organisation d'une formation des autorités et techniciens de districts prévue en 2011 en synergie avec PAREF PB -Mise en ligne de la monographie des espèces forestières et diffusion du CD avec outils interactif d'aide à la décision pour le choix des espèces par zone agrobioclimatique et par district/secteur administratif
11-Un cadre de concertation regroupant de façon régulière les acteurs du secteur forestier au niveau des districts et au niveau central	-Capitalisation de l'expérience rwandaise dans l'élaboration des PAFD -Atelier ministériel de présentation du projet dans la province du Nord -Atelier national de concertation des acteurs impliqués dans PAREF -Atelier de validation du rapport de démarrage des études de référence du secteur forestier -Atelier de validation du plan stratégique NAFA 2009-2012 -Ateliers de mise en place des JAF au niveau des districts -Ateliers de validation des études (monographie, guide sylvicole, genre et développement, stratégie de communication) -Atelier portant sur la problématique de l'eucalyptus au Rwanda -Atelier de capitalisation des acquis regroupant l'équipe du projet, les opérateurs et les agents forestiers de district -Atelier en 2011 pour la validation des études de référence du secteur forestier

INDICATEURS	COMMENTAIRES
Sous-résultat 1.3 : Les capacités des ressources humaines ont été renforcées au niveau central et décentralisés et les moyens de fonctionnement mis à disposition pour permettre au NAFA d'assumer ses tâches	
12-Les agents de la NAFA ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités	-Formation en procédures de passation des marchés publics -Formation en GPS -Formation en élaboration de plan de gestion forestière simplifié -Formation en agroforesterie -Formation en génétique forestière (voyage d'étude en Tanzanie) -Programmation en 2011 d'une formation en traitement des données des programmes d'expérimentation en biotechnologie forestière (Kenya) -Demande du NAFA de transférer le budget formation sur la ligne du fonds d'appui, pour l'acquisition de mobilier et d'équipements informatiques pour le staff à recruter
13-Les agents administratifs et techniques des districts et secteurs ont bénéficié d'un renforcement de capacités	-Formation sur le tas des agents de district : pour l'identification des activités de reboisement, pour l'élaboration des DAO et le suivi des opérateurs de reboisement et l'élaboration des rapports financiers.
14-Un fonds d'appui pour l'équipement et le démarrage des activités	-49 ordinateurs portables, 31 imprimantes A4 laser N/B, 1 imprimante couleur A4, 2 DD externes 4 To, 1 imprimante couleur A1, 1 PC grande capacité -58 bureaux, 62 armoires, 1 table conférence, 58 fauteuils de bureau et 50 chaises

INDICATEURS	COMMENTAIRES
Résultat 2 : "Les ressources forestières dans districts pilotes retenus (3 dans la Province du Nord et 3 dans la Province de l'Est) sont augmentées et diversifiées et leur gestion est améliorée"	
15. 6 PAFD élaborés et validés de façon participative	-Le PAFD de Gicumbi élaboré par PAREF et validé de façon participative et peut servir de modèle. -Les 5 autres PAFD élaborés par d'autres sources de financement (FAO, PAFOR, DEMP) et validés de façon participative ne présentent pas les garanties de mise en œuvre durable et leur contenu doit être revu en profondeur (pas de contrôle qualité).
16. 6 de plans simplifiés de gestion forestière élaborés et mis en œuvre sur 10.000 ha dans le cadre de la mise en œuvre des PAFD	-Guide technique et méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion forestière simplifié validé et diffusé -La définition de plans d'actions prioritaires sur base des 5 PAFD concernés est planifiée en 2011
17. 2.000 ha de reboisement divers réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des PAFD	-Réalisation de 2.216 ha de plantations forestières en plein et axes routiers, 1.618 ha en agroforesterie; mais avec un taux de réussite assez variables et bas (de 50 à 60%) -396 ha de plantation sous forme de micro-projets
18. Nombre de GGF créés, formés et agréés	-Pas de PAFD mis en œuvre -Institutionnalisation des acteurs pas prise en compte dans la Loi Forestière
19. Nombre de pépinières équipées et de pépiniéristes formés	-Equipements pris en compte dans les marchés de travaux (le projet fourni les gaines forestières et les semences forestières)

INDICATEURS	COMMENTAIRES
20. 45 écoles ont bénéficié d'un programme d'éducation environnementale	-Pas d'opérateurs recensés ayant une expérience valable en la matière après appel à manifestation d'intérêt
21. Améliorations des capacités de l'ISAR en matière de fourniture de semences forestières diversifiées et d'origine contrôlée	-Acquisition de matériel de laboratoire et agrandissement du labo de la CGF -Convention avec l'ISAR pour le financement des activités de la CGF -Recrutement d'un CI pour renforcer les capacités de la CGF
22. Nombre de fiches techniques agroforestières produites par l'ISAR	-A mettre en œuvre dans le cadre de la convention de 3 ans avec l'ISAR

INDICATEURS	COMMENTAIRES
Résultat 3 : *Les actions de valorisation du bois et d'économie d'énergie sont promues*	
23. 36 charbonniers formés et ayant adopté la meule casamançaise	-Recensement de 461 charbonniers dans les 6 districts -Une sélection devra être réalisée en fonction du niveau de maîtrise technique Collaboration avec le MININFRA avortée pour la mise en œuvre d'un programme commun (Accord d'exécution)
24. Nombre de modèles de foyers améliorés sélectionnés, fabriqués et vendus par les artisans formés	Collaboration avec le MININFRA avortée Activité jugée non pertinente en raison (i) du taux actuel de pénétration des foyers améliorés en ville (80%) et (ii) de l'absence de modèles de nouvelle génération performant mais accessible financièrement
25. Nombre de marchés ruraux de bois/charbons créés et fonctionnels	RAS – La loi devrait instituer les organisations professionnelles pour la commercialisation du bois et de charbon de bois
26. Nombre de campagnes de sensibilisation mises en œuvre	Appui au NAFA pour l'organisation et la médiatisation de la semaine de l'arbre (2008, 2009 et 2010) Stratégie et plan de communication du secteur forestier validés en 2010 Cette activité a été transférée dans le résultat 1 (outils de communication) Les études de référence des indicateurs du projet n'ont pas été commanditées (appel d'offre déclaré infructueux). De plus le Ministère a lancé un AOI pour l'élaboration de la situation de référence du secteur forestier dont l'étude a été validée en Q3 2011.

ANNEXE 2: ETAT DES DEPENSES

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of RWA0604311

Project Title : **Programme d'Appui à la Reforestation au Rwanda**

Budget Version : **F01**
Currency : EUR
YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011 Q1	2011 Q2	2011 Q3	2011 Q4	Total	Total Exp.	Balance	% Exec
A MAÎTRISE DÉGRADATION			**1.983.060,00**	918.361,79	22.679,68	86.710,22	69.442,65		178.832,54	**1.097.194,31**	885.865,69	**55%**
01 Renforcement capacités			**515.700,00**	203.533,75	6.488,47	48.888,98	2.808,10		58.185,55	**261.719,29**	253.980,71	**51%**
01 Appui au Ministère à		COGEST	**136.000,00**	104.529,07	2.806,58	43.328,63	2.119,50		48.254,71	**152.783,78**	-16.783,78	112%
02 Appui à diverses activités		COGEST	**66.000,00**	52.733,97	599,17		0,00		599,17	**53.333,14**	12.666,86	81%
03 Mise en place Syst. d'Info et		COGEST	**73.750,00**	4.069,88	2.404,75				2.404,75	**6.474,63**	67.275,37	9%
04 Contribution à		COGEST	**130.000,00**	0,00		1.729,13	190,29		1.919,42	**1.919,42**	128.080,58	1%
05 Appui à la réalisation		COGEST	**70.000,00**	31.411,43	100,31				100,31	**31.511,74**	38.488,26	45%
06 Appui à l'archivage docs du		COGEST	**39.950,00**	10.789,40	577,65	3.831,21	498,31		4.907,18	**15.696,58**	24.253,42	39%
02 Augmentation et			**1.283.090,00**	705.810,33	16.191,20	35.401,84	66.617,67		118.210,72	**824.021,04**	459.068,96	**64%**
01 Appui aux 6 districts dans le		COGEST	**153.850,00**	68.867,77		3.569,16	0,00		3.569,16	**72.436,93**	81.413,07	47%
02 Appui à la mise en œuvre		COGEST	**440.000,00**	11.745,68	45,00				45,00	**11.790,68**	428.209,32	3%
03 Evaluation et soutien des		COGEST	**470.000,00**	502.574,17	10.027,38	4.446,10	31.142,75		45.616,23	**548.190,40**	-78.190,40	117%
04 Appui aux pépiniéristes		COGEST	**219.240,00**	122.622,71	6.118,82	27.386,57	35.474,93		68.980,32	**191.603,03**	27.636,97	87%
03 Promotion actions de			**184.270,00**	9.017,71		2.419,40	16,87		2.436,27	**11.453,98**	172.816,02	**6%**
01 Appui à la diffusion des		COGEST	**60.270,00**	0,00		2.010,43	16,87		2.027,30	**2.027,30**	58.242,70	3%
02 Appui à une meilleure		COGEST	**36.000,00**	0,00						**0,00**	36.000,00	0%
03 Appui à l'organisation de		COGEST	**88.000,00**	9.017,71		408,97			408,97	**9.426,68**	78.573,32	11%
X RÉSERVE BUDGÉTAIRE			**6.000,00**	0,00						**0,00**	6.000,00	**0%**
01 Réserve budgétaire			**6.000,00**	0,00						**0,00**	6.000,00	**0%**
01 Réserve budgétaire		REGIE	**0,00**	0,00						**0,00**	0,00	?%
02 Réserve budgétaire		COGEST	**6.000,00**	0,00						**0,00**	6.000,00	0%
Z MOYENS GÉNÉRAUX			**1.010.940,00**	778.828,52	64.607,24	70.945,61	19.897,40		155.450,24	**934.278,78**	76.661,22	**92%**
		REGIE	**581.500,00**	**431.000,00**	**36.626,89**	**38.549,87**	**16.577,27**		**91.754,03**	**522.754,03**	**58.745,97**	**90,00**
		COGEST	**2.418.500,00**	**1.266.190,31**	**50.660,02**	**119.105,96**	**72.762,78**		**242.528,76**	**1.508.719,06**	**909.780,94**	**62,00**
		TOTAL	**3.000.000,00**	**1.697.190,31**	**87.286,91**	**157.655,83**	**89.340,05**		**334.282,79**	**2.031.473,09**	**968.526,91**	**68,00**

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of RWA0604311 Printed on vrijdag 21 oktober 2011 page: 1

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of RWA0604311

Project Title : **Programme d'Appui à la Reforestation au Rwanda**

Budget Version : **F01**
Currency : EUR
YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011 Q1	Q2	Q3	Q4	Total	Total Exp.	Balance	% Exec
01 Frais de personnel			**646.740,00**	530.084,29	52.784,40	54.845,37	33.035,71		140.665,48	**670.749,78**	-24.009,78	**104%**
01 Assistant technique		REGIE	**487.500,00**	383.478,61	36.626,89	38.549,87	16.569,93		91.746,69	**475.225,30**	12.274,70	97%
02 Directeur national		COGEST	**44.740,00**	36.084,31	110,40				110,40	**36.194,71**	8.545,29	81%
03 Equipe finance et		COGEST	**46.400,00**	41.495,39	4.865,49	4.684,88	4.360,68		13.911,05	**55.406,44**	-9.006,44	119%
04 Equipe technique		COGEST	**40.800,00**	42.086,49	6.790,40	6.526,46	7.154,71		20.471,57	**62.558,06**	-21.758,06	153%
05 Autres frais de personnel		COGEST	**27.300,00**	26.939,49	4.391,22	5.084,16	4.950,39		14.425,78	**41.365,27**	-14.065,27	152%
02 Investissements			**192.500,00**	130.318,74	229,03	30,70	0,00		259,73	**130.578,47**	61.921,53	**68%**
01 Véhicules		COGEST	**92.000,00**	82.869,02						**82.869,02**	9.130,98	90%
02 Equipement bureau		COGEST	**32.500,00**	23.384,16	229,03	30,70			259,73	**23.643,89**	8.856,11	73%
03 Matériel de projection, de		COGEST	**11.900,00**	4.647,42						**4.647,42**	7.252,58	39%
04 Aménagements du bureau		COGEST	**36.100,00**	1.877,05			0,00		0,00	**1.877,05**	34.222,95	5%
05 Vehicules		REGIE	**20.000,00**	17.541,09						**17.541,09**	2.458,91	88%
03 Frais de fonctionnement			**97.700,00**	88.445,19	11.593,81	16.069,55	-13.138,32		14.525,04	**102.970,23**	-5.270,23	**105%**
01 Loyer du bureau		COGEST	**0,00**	0,00						**0,00**	0,00	?%
02 Services et frais de		COGEST	**11.700,00**	2.017,17	265,79	17,42	22,43		305,64	**2.322,81**	9.377,19	20%
03 Frais de fonctionnement		COGEST	**58.800,00**	43.558,51	5.494,01	7.023,61	9.758,21		22.275,83	**65.834,34**	-7.034,34	112%
04 Télécom, internet		COGEST	**9.750,00**	7.307,69	1.037,77	406,38	509,04		1.953,20	**9.260,89**	489,11	95%
05 Fournitures de bureau Lot		COGEST	**6.000,00**	4.925,98	1.352,87	101,79	853,87		2.308,53	**7.234,51**	-1.234,51	121%
06 Frais de représentation et		COGEST	**4.500,00**	177,98	20,13		170,26		190,39	**368,37**	4.131,63	8%
07 Frais financiers		COGEST	**1.950,00**	394,83	18,08	15,30	22,34		55,73	**450,56**	1.499,44	23%
08 Autres frais de		COGEST	**5.000,00**	6.258,63	999,08	619,11	258,04		1.876,24	**8.134,87**	-3.134,87	163%
09 TVA		COGEST	**0,00**	23.804,40	2.406,06	7.885,94	-24.739,86		-14.447,86	**9.356,54**	-9.356,54	?%
		REGIE	**581.500,00**	**431.000,00**	**36.626,89**	**38.549,87**	**16.577,27**		**91.754,03**	**522.754,03**	**58.745,97**	**90,00**
		COGEST	**2.418.500,00**	**1.266.190,31**	**50.660,02**	**119.105,96**	**72.762,78**		**242.528,76**	**1.508.719,06**	**909.780,94**	**62,00**
		TOTAL	**3.000.000,00**	**1.697.190,31**	**87.286,91**	**157.655,83**	**89.340,05**		**334.282,79**	**2.031.473,09**	**968.526,91**	**68,00**

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of RWA0604311 Printed on vrijdag 21 oktober 2011 page: 2

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of RWA0604311

Project Title : **Programme d'Appui à la Reforestation au Rwanda**

Budget Version : **F01**
Currency : EUR
YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011 Q1	Q2	Q3	Q4	Total	Total Exp.	Balance	% Exec
10 TVA		REGIE	0,00	0,00			7,34		7,34	7,34	-7,34	?%
04 Audit, suivi et évaluation			74.000,00	29.980,30						29.980,30	44.019,70	41%
01 Frais de suivi et évaluation		REGIE	50.000,00	22.980,30						22.980,30	27.019,70	46%
02 Audit		REGIE	18.000,00	7.000,00						7.000,00	11.000,00	39%
03 Backstopping		REGIE	6.000,00	0,00						0,00	6.000,00	0%
99 Conversion rate adjustment			0,00	0,00						0,00	0,00	?%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00	0,00						0,00	0,00	?%
99 Conversion rate adjustment		COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	?%
		REGIE	581.500,00	431.000,00	36.626,89	38.549,87	16.577,27		91.754,03	522.754,03	58.745,97	90,00
		COGEST	2.418.500,00	1.266.190,31	50.660,02	119.105,96	72.762,78		242.528,76	1.508.719,06	909.780,94	62,00
		TOTAL	3.000.000,00	1.697.190,31	87.286,91	157.655,83	89.340,05		334.282,79	2.031.473,09	968.526,91	68,00

Budget vs Actuals (Year to Date, by Quarter) of RWA0604311 Printed on vrijdag 21 oktober 2011

page: 3

ANNEXE 3 : Taux de déboursement de la prestation.

Source de financement	Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées (30/09/2011)	Taux de déboursement cumulé	Commentaires et remarques
Contribution belge directe	3.000.000 €	2.031.473,09 €	68%	Les problèmes institutionnels n'ont pas permis de mettre en œuvre plusieurs activités qui exigeaient certains préalables (loi forestière, PFN, opérationnalité du NAFA, etc.) La mise en œuvre du plan d'action 2011 doit permettre d'engager 97% du budget pour mettre en œuvre les activités en retard (SDA, SIEP, centre de documentation, PSGF et carbonisation), ces activités devant également contribuer à la mise en œuvre du PAREF Be 2 (RWA0907111) Il a été retenu en SMCL que le reliquat de budget de PAREF Be 1 serait transféré sur le compte du projet PAREF Be 2
Contribution Etat partenaire	125.000 €	?		Mis à disposition des bureaux
Contribution Fonds de contrepartie Autres	RAS			

ANNEXE 4 : Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil)
1- Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire		
Claudien Habimana (DI)	Début : 01/04/2008 Fin : 31/12/2009	Initialement prévu pour 21 mois, la fonction a été maintenue sur financement du PAREF PB qui clôture le 30/6/2012 Manque de disponibilité du DI et cumul des fonctions PAREF Be et PB difficile à assurer
2-Personnel d'appui recruté localement		
Clémentine Mukasafari RAF, Féminin	Début : 01/09/2008 Fin : 30/06/2010	A cumulé la fonction de RAF sur les 2 PAREF (Be & PB) à partir de janvier 2009
Jeanne d'Arc Umutesi RAF a.i. féminin	Début : 15/08/2010 Fin : 30/10/2010	Intérimaire en attendant le recrutement du RAF
Jean de Dieu Sebahutu RAF masculin	Début : 01/11/2010 Fin : 30/06/2011	En fonction sur PAREF Be jusqu'à la clôture puis pris en charge par PAREF PB Cumule la fonction de RAF sur les 2 PAREF (Be & PB)
Patrick Munyurwa Secrétaire caissier, masculin	Début : 15/07/2008 Fin : 31/05/2011	A cumulé la fonction de secrétaire pour les 2 PAREF (Be & PB)
M.Jules Mulindahabi Chauffeurs, masculin	Début : 16/03/2009 Fin : 27/07/2009	
M. Gervais Habonimana Chauffeurs, masculin	Début : 16/03/2009 Fin : 27/07/2010	
M. Dismas Hakizimana Chauffeurs, masculin	Début : 16/03/2009 Fin : 31/05/2011	
M. Constatin Munyawera Chauffeurs, masculin	Début : 14/09/2009 Fin : 30/06/2011	
M. Joseph Murego Chauffeurs, masculin	Début : 14/09/2009 Fin : 30/06/2011	
M. Janvier Kwisanga Chauffeurs, masculin	Début : 01/10/2009 Fin : 30/06/2011	
M Liliose Uwimana Planton, féminin	Début : 01/07/2008 Fin : 31/05/2011	
M.Japhet Nshimyumuremyi Gardien masculin	Début : 07/11/2009 Fin : 30/06/2011	Gardiennage des bureaux du NAFA abritant le projet
M. Janvier Gatete Gardien masculin	Début : 29/06/2010 Fin : 30/6/2011	Gardiennage du centre de documentation de NAFA
M. Jacques Mazimpaka Gardien masculin	Début : 01/10/2010 Fin : 30/06/2011	

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil)
3-Personnel d'encadrement recruté localement		
Aimable Gahire, Superviseur Zone Est, Agronome, masculin	Début : 24/02/2009 Fin : 31/05 /2011	Procédure de recrutement trop longue Fonction pertinente mais personnel pas assez expérimenté
Jean-Baptiste Iyakaremye, Superviseur de Zone Nord, Agronome, masculin	Début : 24/02/2009 Fin : 31/05/2011	
Joseph Mfitumukiza, ATN, Ingénieur civil (construction), masculin	Début : 1/12/2010 Fin : 23/10/2011	Transféré de PAREF Pb à l'arrivée de l'ATI
4-Personnel International (hors CTB)		
RAS		
5-Expert en Coopération Internationale (CTB)		
Guy Roulette, Ir Agronome Eaux et Forêts, masculin	Début : 2/06/2008 Fin : 30/05/2011	

ANNEXE 5 : Sous-traitance et appels d'offres

Pas de sous-traitance

Le projet a confié l'exécution des activités de reboisement aux districts à travers des 6 conventions d'exécution (voir tableau des accords d'exécution)
l a signé une convention avec l'ISAR dans le cadre des activités de la Centrale des graines forestières pour le financement des activités de cette dernière (voir tableau des accords d'exécution)
La mise en œuvre de ces conventions se heurte à un manque de rigueur dans le reportage technique et financier.

INVENTAIRE DES "ACCORDS D'EXECUTION" du PAREF RWA 0604311

n° de l'accord	Code projet / pgm	Activité du cadre logique / LB	Modalité d'exécution	Institution / Organisation	Type d'institution	Objet de l'accord	Autorité contractante	Mode de financement	Audit	Date signature	Date d'entrée en vigueur	Date de fin	Devise de l'accord	Montant total de l'accord	Montant total assigné en euro	Numéro du transfert	Date/période de transfert (réalisé ou planifié)	Montant du transfert en Euro	Solde de l'accord en Euro	Commentaires
	RWA0604311	Evaluation et soutien des demandes des pop. locales et des demandes urgentes des districts pilotes en reboisement (A0203)	COGESTION	District de Gakenke	Ministère déconcentré	plantations forestières et agro-forestières	*CTB/partenaire*	*Transfert annuel*	*oui*	21/10/2008	21/10/2008	30/04/2011 ou fin de projet	Euro	**78 000 €**	**72 640 €**	1	05/11/2010	**23 950 €**		
																	06/10/2009	**22 194 €**		
																2	2008-09	**10 161 €**	**16 336 €**	somme des petits transferts (sur date différentes)
	RWA0604311	idem	COGESTION	District de Gicumbi	Ministère déconcentré	plantations forestières et agro-forestières	*CTB/partenaire*	*Transfert annuel*	*oui*	20/10/2008	21/10/2008	30/04/2011 ou fin de projet	Euro	**78 000 €**	**81 422 €**	1	23/09/2009	**25 515 €**		
																2	05/11/2010	**33 087 €**		
																3	2008-09	**1 102 €**	**21 718 €**	somme des petits transferts (sur date différentes)
	RWA0604311	idem	COGESTION	District de Rulindo	Ministère déconcentré	plantations forestières et agro-forestières	*CTB/partenaire*	*Transfert annuel*	*oui*	21/10/2008	21/10/2008	30/04/2011 ou fin de projet	Euro	**78 000 €**	***90 466 €***	*1*	21/08/2009	**23 754 €**		
																2	05/11/2010	**47 821 €**		
																	2008-09	**1 649 €**	**17 242 €**	somme des petits transferts (sur date différentes)
	RWA0604311	idem	COGESTION	District de Ngoma	Ministère déconcentré	plantations forestières et agro-forestières	*CTB/partenaire*	*Transfert annuel*	*oui*	13/10/2008	13/10/2008	30/04/2011 ou fin de projet	Euro	**78 000 €**	**127 140 €**	1	06/10/2009	**18 232 €**		
																2	30/11/2009	**14 463 €**		
																3	2008-09	**5 055 €**		somme des petits transferts (sur date différentes)
																4	02/11/2010	**56 612 €**	**32 778 €**	
	RWA0604311	idem	COGESTION	District de Bugesera	Ministère déconcentré	plantations forestières et agro-forestières	*CTB/partenaire*	*Transfert annuel*	*oui*	18/11/2008	18/11/2008	30/04/2011 ou fin de projet	Euro	**78 000 €**	**48 087 €**	1	06/10/2009	**20 685 €**		
																	12/11/2009	**918 €**		
																2	05/11/2010	**10 128 €**		
																3	01/08/2011	**17 969 €**	**8 515 €**	
	RWA0604311	idem	COGESTION	District de Kirehe	Ministère déconcentré	plantations forestières et agro-forestières	*CTB/partenaire*	*Transfert annuel*	*oui*	20/10/2008	20/10/2008	30/04/2011 ou fin de projet	Euro	**78 000 €**	**140 303 €**	1	2008-09	**26 202 €**		somme des petits transferts (sur date différentes)
																2	28/12/2009	**31 165 €**		
																3	03/11/2010	**58 004 €**	**24 932 €**	
	RWA0604311	Appui aux activités du centre de semences forestières de l'ISAR	COGESTION	Institut des sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR)		Financement du "Centre de graines forestières"	*CTB/partenaire*	*Transfert annuel*	*oui*	06/04/2009	06/04/2009	31/08/2011	Euro	**89 000 €**	**89 000 €**	1	04/09/2009	**38 600 €**		
																2	11/02/2010	**33 751 €**		
																3	01/08/2011	**16 649 €**	**0 €**	
													Total 6 districts =		**560 058 €**			**448 665 €**	**111 393 €**	

Commentaires :

Le montant initial de l'accord correspond au total de la LB A 02 03 = 470.000 euros dont il faut soustraire le montant des marchés portant acquisition du matériel de production des plants (gaines forestières et semences) qui font l'objet de marchés lancés au niveau central

Ce montant global n'a pas fait l'objet d'une répartition pour tenir compte de l'efficacité de chacun des districts et ainsi favoriser les plus performants

Les petits transferts correspondent au versement de frais de suivi pour les agents de 3 districts qui n'avaient pas intégré ceux-ci dans leur avenant/budget annuel

Les montants négatifs sont couverts par l'utilisation d'une autre ligne budgétaire (A 02 02 = Appui à la mise en œuvre des PAFD = 450.000 euros) qui vient en complément de la LB A 02 03 (= Evaluation et soutien des demandes des pop. locales et des demandes urgentes des districts pilotes en reboisement)

Les comptes spécifiques ont été opérationnels en Q4 2009 et ont été audité en mai 2011

Le projet a conservé 15% du montant des marchés pour la réception des travaux, conformément à la convention; ces montants seront payés après approbation des demandes des districts non encore reçus

ANNEXE 6 : Liste des Equipements acquis par la prestation

Programme d'Appui à la Réforestation

PAREF

Project Inventory of Fixed Assets

BTC RWANDA

Project id. + Mode	RWA 0604311		Cogestion	Document prepared by :	Controlled & approved by :
Project title	Programme d'Appui à la Réforestation				Eddy De Laethauwer
Reporting period	**from :**	**1/août/2008**	**to :** **20/oct/2011**	Jean de Dieu SEBAHUTU	
Category of Goods	**VEHICLES (GL 60 40 10)**				HABIMANA Claudien
Reporting currency	**Acquisition Currency (RWF) and Euro (EUR)**			Date :	Date :

Inventory code	Date of purchase	Quantity	Model, Type & License plate	Chassis n°	Acquisition costs			FIT GT. N°	Km / Mileage on 20-oct-2011	Guarantee covered till :	Insurance covered till :	Observations (STATE or CONDITION)
					Currency	Amount	FIT Value in EUR					
BTC-RWA 0604311 - 604010 - 0001	13/05/09	1	Ford Everest 4x4 , GP 694 A	MNCLSW2107234D108	RWF	15 980 000	21 285,50	998	69 634	12/05/2011	08/03/2012	GOOD
BTC-RWA 0604311 - 604010 - 0002	13/05/09	1	Ford Ranger 4x4, GP 695 A	MNCLSFE409W764830	RWF	14 675 000	19 547,22	998	87 500	12/05/2011	08/03/2012	ACCIDENT (MAY 2011)
BTC-RWA 0604311 - 604010 - 0003	13/05/09	1	Ford Ranger 4x4, GP 696 A	MNCLSFE409W765458	RWF	14 675 000	19 547,22	998	66 308	12/05/2011	08/03/2012	GOOD
BTC-RWA 0604311 - 604010 - 0004	15/10/09	1	Ford Ranger 4x4, IT 743 RC	MNCLSFE409W779488	EUR	17 541,09	17 541,09	1741	26 000	14/10/2011	08/03/2012	GOOD
BTC-RWA 0604311 - 604010 - 0005	21/08/09	6	Moto Suzuki TF 125 Plaques GPM 043 B, GPM 042 B, GPM 041 B, GPM 040 B, GPM 039 B, GPM 044 B	157467-156473-157491-157492-157493-157494	RWF	10 500 000	13 069,27	1616	-	20/08/2010	08/03/2012	NAFA
5	**ITEMS**		**TOTAL VEHICLES (60 40 10)**				**90 990,30**					

Programme d'Appui à la Réforestation

PAREF

Project Inventory of Fixed Assets

BTC RWANDA

Project id. + Mode	RWA 0604311	Cogestion	Document prepared by :
Project title	Programme d'Appui à la Réforestation		
Reporting period	**from** : **1/août/2008**	**to** : **20/oct/2011**	Jean de Dieu SEBAHUTU
Category of Goods	**IT EQUIPMENT (GL 60 40 20)**		
Reporting currency	**Acquisition Currency (RWF) and Euro (EUR)**		Date :

Controlled & approved by :

Eddy DE LAETHAUWER

HABIMANA Claudien

Date :

Inventory code	Date of purchase	Quantity	Description	Serial n°	Acquisition costs			FIT GT. N°		Location	Responsible	Observations (state or condition)
					Currency	Amount	FIT Value					
BTC-RWA 0604311 - 604020 - 0001	20-juin-08	1	Ordinateur portable DELL	CN-OXM006-48463-7CF-1131	EUR	598	598,00	228		Bureau DELCo	Delco	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0002	24-juil-08	1	Ordinateur desktop HP COMPAQ	MXM745072M	RWF	750 000	875,99	93		SECRERIAT PAREF	Secretary	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0003	25-juil-08	1	Onduleur APC BACK UPS	_	RWF	100 000	116,80	93		Bureau DI	DI	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0004	26-juil-08	1	Imprimante HP Laser 1320	CNRJ66W15S	RWF	300 000	350,40	93		SECRERIAT PAREF	Secretary	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0005	14-oct-08	1	Onduleur APC BACK UPS	_	RWF	280 000	335,92	246		SECRERIAT PAREF	Secretary	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0006	15-oct-08	1	Imprimante HP Laser 2015	CNBW839B5C	RWF	250 000	299,93	246		Bureau DELCo	DelCo	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0007	16-oct-08	4	Multiprise	Model 6240U-SCK	RWF	52 800	71,98	246		DelCo, DI, RAF, SECRETARY	DelCo, DI, RAF, Secretary	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0008	17-oct-08	4	Norton Antivirus	_	RWF	80 000	95,97	246		DelCo, DI, RAF, SECRETARY	DelCo, DI, RAF, Secretary	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0009	14-oct-08	1	Ordinateur portable HP COMPAQ 6720S	CNU8070LMW	RWF	700 000	848,91	248		RAF PAREF	RAF	bad
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0010		1	Photocopieuse grande capacité		RWF	3 850 000	5 208,68	895		Salle de photocopie	RAF	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0011	14-mai-09	2	Imprimante HP Laser 2015	CNBW88W626-CNBW88D7SS	RWF	340 000	446,19	1058		Bureau RAF, Bureau superviseur de zone Nord	SZ Nord & RAF	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0012	14-mai-09	1	Imprimante multifonction deskjet 4180	CN7C06Y01S	RWF	170 000	223,09	1058		Bureau DELCo	Delco	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0013	14-mai-09	2	Ordinateur portables HP 6720S	CNU8212RZL - CNU8212S3X	RWF	1 251 000	1 641,71	1058		Bureau superviseur de zone Nord, et celui de l'Est	SZ Nord et Est	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0014	07-août-09	1	Projecteur avec écran et ampoule de rechange		RWF	872 887	1 065,61	1414		Bureau RAF	RAF	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0015	08-déc-09	9	Magellan Mobile Mapper 6 w ith SW		RWF	6 714 876	8 082,24	1266				8 good/ 1 broken
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0016	13-mai-10	21	Dell Vostro 1520		RWF	15 760 920	34 077,49	2297		NAFA	NAFA	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0017	13-mai-10	21	Imprimantes laser noir et blanc		RWF	5 176 500		2297		NAFA	NAFA	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0018	13-mai-10	1	HP Digital Sender		RWF	2 697 000		2297		NAFA	NAFA	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0019	19-nov-10	1	Ordinateur de grande capacité		RWF	754 650	3 880,39	3149		NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0020	19-nov-10	1	Ecran plat de 19"		RWF	181 350				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0021	19-nov-10	1	Imprimante Oce CS2224		RWF	2 156 310				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0022	09-déc-10	28	Ordinateur DELL VOSTRO 1015		RWF	17 360 000	25 527,21	3169		NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0023	09-déc-10	10	HP LaserJet 2035		RWF	3 050 850				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0024	08-févr-11	1	Disque dur externe 4TB Bushlink w ith netw ork		RWF	2 281 500	2 315,09	3374		NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604020 - 0025	18-avr-11	1	Disque dur externe 4TB		RWF	732 000	864,17	3542-3543		NAFA	NAFA	NEW
20	**ITEMS**		**TOTAL IT EQUIPMENT (60 40 20)**				**86 925,77**					

Programme d'Appui à la Réforestation

PAREF

Project Inventory of Fixed Assets

BTC RWANDA

Project id. + Mode	RWA 0604311	Cogestion	Document prepared by : Jean de Dieu SEBAHUTU
Project title	Programme d'Appui à la Réforestation		
Reporting period	from : 1/août/2008	to : 20/oct/2011	
Category of Goods	**OTHER EQUIPMENT** (GL 60 40 90)		
Reporting currency	Acquisition Currency (RWF) and Euro (EUR)		Date :

Controlled & approved by : Eddy DE LAETHAUWER

HABIMANA Claudien

Date :

Inventory code	Date of purchase	Quantity	Description	Serial n°	Acquisition costs			FIT GT. N°		Location	Responsible	Observations State or Condition)
					Currency	Amount	FIT Value in EUR					
BTC-RWA 0604311 - 604090 - 0001	05-sept-08	1	Téléphone portable NOKIA	359568018584600	RWF	220 000	249,25	163		DI	DI	VOLE
BTC-RWA 0604311 - 604090 - 0002	17-sept-08	2	Thermos REGAL	_	RWF	25 424	29,20	186		Cafétaria	PLANTON	good
BTC-RWA 0604311 - 604090 - 0003	18-sept-08	1	Bouilloire AFTON	_	RWF	33 898	38,93	186		Cafétaria	PLANTON	EN PANNE
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0004	19-sept-08	1	Cafetière PHILIPS	_	RWF	42 373	48,67	186		Cafétaria	PLANTON	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0005	23-sept-08	1	Téléphone portable	33541632355308	RWF	34 000	39,71	220		DelCo	DelCo	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0006	01-oct-08	1	Téléphone fixe TERRACOM	324852950251	RWF	21 900	25,58	231		Secretariat	RAF	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0007	20-nov-08	2	Grand bureau complet	_	RWF	2 700 000	3 301,58	395		DelCo et DI	DelCo et DI	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0008	21-nov-08	3	Bureau simple	_	RWF	1 440 000	1 760,84	395		RAF PAREF, Bureau du superviseur de zone Nord et Superviseur Est	RAF, Superviseur de zone Nord et et Superviseur Est	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0009	22-nov-08	2	Chaises roulantes en cuir	_	RWF	820 000	1 002,70	395		DelCo et DI	DelCo et DI	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0010	23-nov-08	4	Chaises spéciales pour visiteur	_	RWF	920 000	1 124,98	395		2 pour DelCo et 2 pour DI	DelCo et DI	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0011	24-nov-08	4	Chaises roulantes avec accoudoir en plastique	_	RWF	860 000	1 051,61	395		2 au Secretariat PAREF,1 au Bureau du superviseur de zone Nord et celui du superviseur de zone Est	RAF,Secrétaire, Superviseur Nord et Superviseur Est	average
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0012	25-nov-08	6	Chaises simples pour visiteurs	_	RWF	480 000	586,95	395		2 au Secretariat PAREF, 2 au bureau du superviseur de zone Nord et 2 dans celui du superviseur de zone Est	Secrétaire, Superviseur Nord et Superviseur Est	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0013	26-nov-08	6	Armoires vitrées	_	RWF	2 220 000	2 714,63	395		1 pour le DelCo , 1 pour DI, 1 pour RAF, 1 pour secrétaire, 1 pour le superviseur de zone Nord et 1 pour le superviseur desuperviseur de zone Est	DelCo, DI, RAF, SECRETAIRE, Superviseur de zone Nord et Superviseur de zone Est	good (1 bad)
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0014	27-nov-08	1	Bureau complet de secrétariat	_	RWF	420 000	513,58	395		Secretariat	SECRETAIRE	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0015	29-juil-09	1	Téléphone portable NOKIA	_	RWF	163 492	221,29	1392		DI	DI	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0016	06-août-10	1	Machine perforelieuse		RWF	194 915	265,83	2605-2889		Planton	Planton	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0017	04-nov-10	2	Appareil photo Digital		RWF	705 085	895,88	2971-3061		SZ Est & Nord	SZ	good
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0018	23-déc-10	30	Bureaux simples avec caisson à trois tirroirs		RWF	3 300 000	32 915,92	3583-3585		NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0019	23-déc-10	28	Bureaux en L		RWF	4 200 000				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0020	23-déc-10	40	Fauteuils de bureau avec dossiers moyens		RWF	2 320 000				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0021	23-déc-10	38	Fauteuils de bureau avec dossiers haut		RWF	2 584 000				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0022	23-déc-10	32	Armoires vitrées		RWF	4 800 000				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0023	23-déc-10	30	Armoires métalliques à portes		RWF	4 500 000				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0024	23-déc-10	50	Chaises pour visiteurs		RWF	1 600 000				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0025	23-déc-10	1	Table de conférences		RWF	600 000				NAFA	NAFA	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0026	23-déc-10	3	Bureaux simples avec caisson à trois tirroirs		RWF	330 000				Bureau PAREF	Bureau PAREF	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0027	23-déc-10	3	Fauteuils de bureau avec dossiers moyens		RWF	174 000				Bureau PAREF	Bureau PAREF	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0028	23-déc-10	6	Armoires vitrées		RWF	900 000				Bureau PAREF	Bureau PAREF	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0029	23-déc-10	6	Armoires métalliques à portes		RWF	900 000				Bureau PAREF	Bureau PAREF	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0030	23-déc-10	6	Chaises pour visiteurs		RWF	192 000				Bureau PAREF	Bureau PAREF	NEW
BTC-RWA 06 043 11 - 604090 - 0031	28-mars-11	1	Chaise pour visiteurs		RWF	200 000	236,11	3458		Chauffeurs	Chauffeurs	NEW
19	**ITEMS**		**TOTAL OTHER EQUIPMENT (60 40 90)**				**47 023,25**					

Annexe 7. Formations

Type de Formation	Pays, Institution, Durée	Nom ou nombre de personnes formées	Dates de la Formation	Sujet, Contenu et Niveau
Formations court terme	Tanzanie	Mutuyeyezu Alphonse (NAFA)	Juillet-août 2010	Agroforesterie
	Kenya	3 agents (NAFA/MINIFOM)	Mai/Juin 2011	Traitement des données expérimentales en biotechnologie forestière
	ISAR	21	16-17/05/2011	Formation des formateurs des pépiniéristes
	PAREF, Kigali	8	Juillet 2010	Formation sur l'utilisation des GPS
	PAREF, Kigali	2	20/10/2010	Formation sur l'utilisation de Microsoft Excel
	Musanze/CI	9	26/06 au 01/07/2010	Formation sur l'utilisation du guide pour l'élaboration des plans simplifiés de gestion forestière
	Kigali	2 (NAFA) & 2 (PAREF)	Mars 2009	Formation sur les procédures de passation de marchés publics (RIAM)
Workshops	Kigali	88	12/08/2010	Atelier de validation de la stratégie de communication du Secteur Forestier au Rwanda
	Kigali	54	20/08/2010	Atelier du Guide sylvicole au Rwanda
	Kigali	78	14/10/2010	Atelier de validation de l'étude sur le genre et la foresterie au Rwanda
	Gicumbi	35	30/12/2010	Atelier de validation du PAFD de Gicumbi
	Kigali	28	19/11/2009	Atelier de validation de la monographie des principales essences ligneuses recommandées pour opérations de reboisement et agroforesterie par zone agro-bioclimatiques
	Musanze	23	7-8/12/2010	Atelier sur la problématique de l'Eucalyptus au Rwanda
	Kigali	20	Juin 2010	Atelier sur la mise en place d'un document d'agroforesterie
	6 Districts	36	Novembre 2009	Atelier sur la mise en place d'une stratégie d'entretien et de gardiennage
	Musanze	90	Avril 2009	Atelier de lancement du PAREF Be dans la zone Nord par MINIRENA

Type de Formation	Pays, Institution, Durée	Nom ou nombre de personnes formées	Dates de la Formation	Sujet, Contenu et Niveau
Workshops	Kigali	102	Décembre 2008	Atelier de lancement du PAREF Be à Kigali à l'hôtel Mille Colline
	6 Districts	156	Février 2010	Atelier sur le lancement et la correction de microprojets
	Kirehe	125	26-27/04/2011	Réunion sur la mise en place du comité d'entretien et de gardiennage à Kirehe
	Rubavu	6	31/03 au 01/04/2011	Retraite du personnel
Voyage d'étude	Tanzanie	5	11-16/04/2011	Génétique & récolte des semences forestières / Centrale des graines forestières
	Kigali	4	Mars 2011	Visite de la COPED pour le recyclage des gaines forestières plastiques

ANNEXE 8. Interventions des Bailleurs de fonds

Interventions d'autres bailleurs de fonds sur le même projet ou dans des projets contribuant à un même objectif spécifique.

Bailleurs de fonds intervenant dans le même projet				
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires
RAS				
	Bailleurs de	**fonds contribuant à un même objectif spécifique**		
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires
Pays-Bas Il y a d'autres interventions mais dont l'exécution est confiée à des opérateurs indépendants de l'institution technique et dont les budgets n'apparaissent pas dans le budget national	PAREF PB (RWA080631T)	10 millions euros	Reboisement de 10.000 ha de terrains publics à des fins énergétiques	Démarrage du projet en janvier 2009 jusqu'en fin juin 2012 Financement partagé (Delco, DI, RAF, frais de fonctionnement)